



Non respect d'une offre gratuite

Par **yoyoman**, le **15/04/2009** à **22:56**

Bonjour, j'ai cru transférer "gratuitement" des cartes de randonnées, suite au mail suivant reçu du fournisseur IGN :
"Bonjour, Vos cartes de randonnée ont bien été transférées vers votre nouveau GPS Evadeo. Pour télécharger ces cartes gratuitement, rendez-vous sur le site www.evadeo.fr, connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe, puis cliquez sur « achat de cartes au 1 : 25 000 » dans le bandeau de gauche."
A ma grande surprise j'ai été débité de 20 euros. Ce coût n'était indiqué nulle part. J'ai constaté dès le lendemain la disparition de l'offre de transfert gratuite et le coût de 20 euros.
Après envoi d'une réclamation l'IGN me répond :
"Bonjour, Après vérification, il s'avère que vous avez fait le transfert le 02 avril 2009. L'offre de transfert de cartes de randonnées s'inscrit dans le cadre d'une offre promotionnelle qui a une durée limitée dans le temps (du 7 novembre 2008 au 31 mars 2009 inclus). Toutes personnes faisant des réclamations liées au transfert avant et après ces dates ne pourront donc obtenir satisfaction. C'est pourquoi nous ne pouvons répondre favorablement à votre requête."
J'ai reçu le mail de gratuité des transferts le 02/04 et j'ai fait l'opération immédiatement de plus il n'apparaissait nulle part sur le site le prix et le nouveau principe de facturation. Tout cela est-il bien honnête ?